

les migrations internationales

Problèmes de mesure, évolutions récentes et efficacité des politiques

Séminaire de Calabre (8-10 septembre 1986)



NUMERO 3

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

UNE TENTATIVE D'ESTIMATION INDIRECTE DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE PRÉSENTE EN ITALIE EN 1984 AU MOYEN DES STATISTIQUES JUDICIAIRES

Giorgio PERALI
(Université de Rome, Italie)

Comme on le sait, étudier l'immigration étrangère apparaît très difficile en raison du manque de renseignements plausibles et de la rapidité d'évolution du phénomène.

La première question, à laquelle on voudrait instinctivement répondre, concerne le volume de la population étrangère.

Dans l'étude de l'immigration, les principaux problèmes tiennent naturellement à la difficulté d'étudier la population illégale, qui dépasse quelquefois quantitativement la population régulièrement entrée.

Par sa nature, l'immigration illégale peut être mieux étudiée par des techniques et des relèvements indirects que par d'autres méthodes.

En effet, si on connaît les taux spécifiques de la population à examiner, comme le taux de fécondité, de nuptialité ou de criminalité et la quantité de ces événements, on peut arriver à une estimation de la population recherchée (méthode des événements).

L'hypothèse principale sur laquelle se basent les méthodes indirectes est que la population clandestine devra entrer, tôt ou tard, en contact avec la société où elle vit, par exemple, quand elle devra recourir à des services sociaux comme les hôpitaux ou les écoles. Les techniques d'estimation indirecte semblent les plus opportunes pour étudier la réalité italienne, aussi complexe qu'hétérogène.

On pourrait ajouter en outre, vu les données disponibles sur ce nouveau problème, qu'il vaut mieux tenter une estimation de la population étrangère dans sa totalité, et, éventuellement, passer ensuite à l'estimation de la proportion des clandestins en retranchant de la population totale la population des étrangers réguliers.

Cette communication consiste en une application de la méthode des quotients (ou des événements) illustrée plus haut.

Le premier problème qui surgit, quand on veut procéder à une estimation indirecte, réside dans le choix des données à utiliser. Les statistiques judiciaires (1) paraissent les plus aptes (pour différentes raisons) dans ce genre d'application.

(1) Voir M. Natale, «Fonti e metodi di rilevazione della popolazione straniera in Italia». Contributi del dibattito in corso e nuovi elementi conoscitivi; et U. Pasquino, «Tentativo di determinazione dei comportamenti differenziali attraverso indagini correnti : il caso della criminalità», en Studi Emigrazione n. 82-83, Rome, 1986.

Les données disponibles concernent les inculpés selon l'âge, le délit et la nationalité pour les années 1971/1972 et 1983/1984 (tableau 1). La nationalité est la meilleure indication pour déterminer si une personne est étrangère, d'autres renseignements comme le lieu de naissance ou la résidence étant moins précis.

On a voulu procéder à une estimation par intervalle et non pas à une estimation ponctuelle, source de davantage d'erreurs d'évaluation.

La base de calcul est la population étrangère recensée en 1971, l'immigration dans notre pays étant encore, à cette époque, dans sa phase initiale. Cependant, puisque le recensement a relevé seulement la population étrangère résidente, on a procédé à une estimation triple des contingents d'étrangers non-résidents mais présents pour des motifs non touristiques.

Une enquête du Ministère de l'Intérieur sur les permis de séjour a constitué un élément de connaissance utile pour cette estimation (2).

On parvient ainsi à l'estimation de trois populations d'étrangers présents en Italie en 1971. La mise à jour de ces populations, pour 1984, a été réalisée grâce à l'application de trois facteurs multiplicatifs, dont la construction sera illustrée successivement.

En combinant les trois populations avec les trois facteurs multiplicatifs, on obtient une grille qui nous propose neuf estimations possibles, de la plus basse à la plus élevée.

Plus précisément, la population étrangère de 1971 a été calculée selon trois hypothèses : élevée, moyenne élevée, moyenne basse, d'après des critères essentiellement empiriques.

— *Hypothèse élevée* : on arrive à 200 000 présences dans notre pays en 1971, évaluation que l'on peut considérer maximale;

— *Hypothèse moyenne élevée* : on a identifié 175 000 étrangers;

— *Hypothèse moyenne basse* : la population estimée a été de 150 000 étrangers (3).

Pour mettre à jour ces trois populations étrangères, on a fait des hypothèses sur la progression de la criminalité des immigrés. Comme nous l'avons déjà dit, les données concernent les personnes incriminées par classes d'âges et types de délits (4).

On a cru bon de ne pas prendre en considération les contraventions, puisque la population étrangère est très exposée, par sa nature même, à ce genre d'infractions (irrégularités des permis de séjour ou non-exécution du départ obligatoire).

(2) Les permis de séjour délivrés en 1971 étaient ainsi subdivisés selon le motif du séjour :

Tourisme	10 340	Etudes	20 353
Travail	43 491	Santé	2 559
Affaires	4 423	Religieux	17 576
Résidence choisie	18 154	Famille	38 882
		Total	155 778

(3) Une population de 150 000 unités, tel est le chiffre calculé par M. Natale dans une tentative d'estimation de la population étrangère actuelle, contenue dans son article publié dans *Studi Emigrazione* (déjà cité). On a appliqué à cette population des taux de criminalité; la population ainsi estimée est d'environ 700 000 unités.

(4) On rappelle qu'au cours d'une année, une même personne peut entrer plusieurs fois en contact avec la justice; ceci pourrait contribuer à une surestimation de la population criminelle.

Tableau 1
INCUPLÉS SELON L'ÂGE ET LA NATIONALITÉ — CONTRAVENTIONS ET TOUS AUTRES DÉLITS

Age	Contraventions		Autres délits		Total	
	Italiens	Etrangers	Italiens	Etrangers	Italiens	Etrangers
1971/1972						
14-17	208	12	9 035	182	9 243	194
18-20	911	48	8 451	324	9 362	372
21-29	2 923	125	14 959	722	17 882	847
30-49	3 074	85	13 051	462	16 125	547
50-∞	686	9	2 831	72	3 517	81
14-∞	7 802	279	48 327	1 762	56 129	2 041
1983/1984						
14-17	270	19	6 286	780	6 556	799
18-20	1 592	254	13 594	924	15 186	1 178
21-29	6 601	1 565	34 855	3 907	41 456	5 472
30-49	5 532	1 050	23 401	2 253	28 933	3 303
50-∞	1 445	73	5 717	240	7 162	313
14-∞	15 440	2 961	83 853	8 104	99 293	11 065

Le facteur multiplicatif a été calculé en considérant trois hypothèses :

— *Hypothèse élevée* : on calcule le rapport entre les étrangers incriminés en 1983/1984 et ceux de 1971/1972 (5), en supposant que le rapport de criminalité entre la population et les personnes incriminées est le même pour ces deux périodes; en prenant comme base une population étrangère en 1971, on pourra déterminer celle de 1984.

Cette hypothèse est estimée élevée parce que les caractéristiques socio-économiques des étrangers sont actuellement plus mauvaises que dans les années 70. En effet, on estime qu'il y a eu en Italie une plus grande pénétration d'immigrés clandestins de basse classe sociale, sans qualification professionnelle et ayant plus de difficultés pour subvenir à leur besoin (6).

Le coefficient ainsi déterminé est égal à 4,6, facteur qui surestime probablement la population étrangère.

— *Hypothèse moyenne* : si on observe les taux italiens de la criminalité en 1971 et en 1984, on remarque une nette tendance à l'accroissement des actes criminels. En effet, la criminalité a augmenté de 70 % pendant ces treize ans.

(5) Les données prises en considération sont tirées d'une moyenne des années 1971, 1972, 1983 et 1984, ceci pour tenter d'éliminer de possibles facteurs conjoncturels.

(6) Une revue des principales études sur l'immigration clandestine a été publiée, entre autres, dans Studi Emigrazione, op. cit. «L'immigrazione clandestina : alcune osservazioni su metodi di stima con particolare riferimento all'esperienza statunitense», par G. Perali.

Tout ceci indique une nette tendance à l'accroissement de la criminalité dû à différentes causes socio-économiques, indépendamment de l'augmentation de la population.

En supposant une tendance identique pour la population étrangère présente dans notre pays, on a retranché cet accroissement, dû à des causes sociales et occasionnelles, du facteur multiplicatif obtenu dans l'hypothèse élevée.

Le coefficient multiplicatif ainsi déterminé est de 2,9. Outre l'accroissement de la tendance à la criminalité, on remarque que les caractéristiques sociales et économiques de l'immigration étrangère en Italie de ces dernières années pourraient faire penser à une propension à la criminalité plus grande de la part des étrangers que de la part des Italiens.

A la lumière de ces considérations, le facteur multiplicatif de l'hypothèse moyenne pourrait encore surestimer la population étrangère (7).

— *Hypothèse basse* : les données utilisées jusqu'à maintenant concernent les inculpés pour tous les types de délits, excepté les contraventions.

Si l'on observe attentivement ces données (tableau 1), on remarque que le rapport entre les contraventions et les autres délits a plus que doublé de 1971 à 1983. Ceci pourrait refléter pour les étrangers une précarité et des difficultés d'adaptation plus grandes au cours de ces dernières années et une augmentation de la tendance à commettre des infractions de moindre importance.

Le rapport entre les crimes et la population étrangère ne sera donc pas le même dans les deux périodes prises en considération (voir hypothèse élevée), mais une augmentation de la tendance à commettre des infractions mineures suggère de diminuer ultérieurement le facteur multiplicatif. Puisque la propension à commettre des infractions a plus que doublé, on a ramené le coefficient à 2,2.

Les estimations obtenues en combinant les trois populations d'étrangers de 1971 avec les trois facteurs multiplicatifs donnent un intervalle plutôt vaste dans lequel est probablement comprise la population étrangère de 1984 (tableau 2).

Toutefois, quelques commentaires s'imposent quant aux populations de référence.

Les trois évaluations de 1971 peuvent être considérées également valables, du moment qu'il est impossible de déterminer avec exactitude la quantité des permis de séjour délivrés aux étrangers résidents déjà dénombrés au cours du recensement.

Pour ce qui concerne les trois coefficients multiplicatifs, on pense que l'hypothèse basse pourrait induire une sous-estimation de la population étrangère.

Indubitablement, si on combine le coefficient le plus bas avec la population de 150 000 étrangers en 1971, on obtient une estimation de 330 000 étrangers présents en

(7) Dans le volume «Studi Emigrazione», plusieurs fois cité, il existe un article intéressant de F. Marozza, qui examine les statistiques judiciaires existantes, particulièrement pour ce qui concerne les mineurs étrangers incriminés. A la lecture de cet article, on remarque le grand nombre de mineurs étrangers qui entrent en contact avec la justice et particulièrement les mineurs de sexe féminin, dont l'effectif global excède celui des mineures italiennes incriminées en 1984.

Tableau 2
ESTIMATION DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE PRÉSENTE EN 1983/1984
APPLICATION DE LA MÉTHODE DES ÉVÉNEMENTS
STATISTIQUES JUDICIAIRES
GRILLE DES RÉSULTATS CORRESPONDANT AUX DIVERSES HYPOTHÈSES ADOPTÉES

Population présente en 1971	Coefficient multiplicateur		
	Hypothèse basse (2,2)	Hypothèse moyenne (2,9)	Hypothèse haute (4,6)
Hypothèse moyenne -basse : 150 000	330 000	435 000	690 000
Hypothèse moyenne -haute : 175 000	385 000	507 500	805 000
Hypothèse haute : 200 000	440 000	580 000	920 000

1984; celle-ci doit seulement être considérée comme théorique, puisque le recensement de 1981 a dénombré 320 000 étrangers résidents et présents.

Par conséquent, sur neuf estimations, les plus plausibles semblent être les six populations qui dérivent de la combinaison des trois populations de 1971 avec les coefficients moyens et élevés.

Le champ des variations est ainsi restreint entre 435 000 et 920 000 étrangers présents en Italie en 1984.

Après les considérations précédentes sur l'estimation de la population étrangère de 1984, il nous a semblé opportun de faire quelques remarques supplémentaires sur les données utilisées.

— Si l'on considère la série (le nombre) des inculpés étrangers de 1970 à 1985, on remarque une très forte augmentation, qui, toutefois, s'arrête en 1982. La diminution des dernières années peut être justifiée par des motifs qui ne concernent pas la quantité des étrangers. En effet, elle pourrait être attribuable à une certaine saturation des prisons italiennes.

On pourrait confirmer cette hypothèse en considérant la réduction simultanée du nombre des inculpés italiens.

Cet aspect a une grande importance sur le plan tant théorique qu'opérationnel et il est étudié par une équipe de travail coordonnée par M. Natale.

Ici, nous nous bornerons à faire des observations sur les variations périodiques de la part des inculpés étrangers dans le total des inculpés.

Il est évident, en effet, que de cette façon le facteur de distorsion susmentionné est éliminé. La proportion augmente de 3,46 % en 1970 à 10,51 % en 1982, puis descend à 10,13 % en 1984 et remonte à 10,34 % en 1985.

Alors que le nombre des inculpés étrangers a été multiplié par 6 de 1970 à 1985, le rapport étrangers/total a seulement triplé. Par conséquent, il est peut-être plus opportun d'utiliser, comme éventuel facteur multiplicatif, celui qui résulte du rapport des proportions.

On se demande spontanément comment a évolué la criminalité des étrangers, au cours des treize années considérées, par rapport à celle des Italiens. Il semble plus significatif de considérer des taux de criminalité distincts par classes d'âges et par nationalité plutôt que d'analyser des données absolues.

On peut ainsi se faire une idée de l'évolution du phénomène, et aussi de la différence de comportement entre les Italiens et les étrangers (tableau 3).

En ce qui concerne les taux de criminalité, on remarque la grande différence existante par rapport aux taux de la population italienne, beaucoup moins élevés. Les classes d'âges où la disproportion est la plus grande sont les classes centrales.

Les causes de ce phénomène préoccupant sont nombreuses, même si la raison profonde est à rechercher dans le fait que beaucoup d'étrangers arrivent en Italie sans travail et souvent dans des conditions économiques difficiles, qui poussent certains d'entre eux à commettre des délits pour pouvoir vivre et les transforment en proies faciles pour la délinquance organisée qui trouve parmi eux de nouvelles recrues (8).

Le problème de la criminalité des immigrés fait se poser de nombreuses questions auxquelles il est difficile de répondre. Il est à souhaiter, qu'avec les changements législatifs à l'étude, on puisse établir de meilleures possibilités d'accueil et en même temps de contrôle, de façon à rendre ce phénomène moins préoccupant.

La méthode des événements utilisée ici peut être appliquée pour toute autre recherche, si elle se base sur des informations valables qu'on estime liées de façon quelconque au problème examiné, surtout dans le domaine sanitaire, puisque les étrangers devront, tôt ou tard, utiliser le service sanitaire (9).

Le choix des statistiques judiciaires a été dicté surtout par des motifs de disponibilité de ces données.

La grille des estimations proposée ici peut constituer un élément utile de comparaison à d'autres évaluations obtenues par des techniques différentes et peut, en même temps, fournir une série de données de base utiles pour des échantillonnages et des études démographiques et sociales sur la population étrangère.

En conclusion, on croit utile de formuler quelques simples observations.

Dans le réseau des estimations, on n'a pas tenu compte de la possibilité que quelques-uns des crimes et des contraventions considérés peuvent être imputés aux touristes étrangers.

(8) Voir à cet égard U. Pasquino, «Tentativo di determinazione dei comportamenti differenziali attraverso indagini correnti : il caso della criminalità», in «Studi Emigrazione», op. cit.

(9) Cet argument est l'objet d'une communication présentée par P. Bonadies.

Tableau 3

ESTIMATION DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE PRÉSENTE EN ITALIE SELON LA CLASSE D'ÂGES

Age	1971	Age	1984
0-13	42 000	0-13	135 500
14-17	10 500	14-17	40 600
18-20	7 000	18-20	33 900
21-29	26 300	21-29	115 200
30-49	45 500	30-49	189 700
50 +	43 700	50 +	162 600
14-∞	133 000	14-∞	542 000
TOTAL	175 000	TOTAL	677 500

Taux de criminalité (en pour 1000)				
Age	1971		1984	
	Italiens	Etrangers	Italiens	Etrangers
14-17	2,8	17,3	1,7	19,0
18-20	3,7	46,3	4,7	27,2
21-29	2,2	27,4	4,6	33,9
30-49	0,9	10,1	1,6	11,9
50-∞	0,2	1,6	0,3	11,5
14-∞	1,1	13,2	1,8	15,0

En disposant d'une évaluation de la consistance du tourisme en Italie pour les années examinées, on peut insérer cette composante dans l'estimation de la population étrangère de 1984. En ajoutant la composante touristique étrangère à la population étrangère de 1971 considérée dans l'hypothèse moyenne-haute, on arrive à une présence de 365 000 étrangers en Italie en 1971.

En utilisant un coefficient multiplicateur qui tient compte des contraventions et en tenant compte de l'augmentation potentielle de la propension à commettre des crimes (déjà considérée), on arrive à une population étrangère d'environ 1 300 000 en 1984. On pourra évidemment soustraire de cette estimation la composante touristique étrangère de 1984, puisque on est seulement intéressé par l'évaluation de la population étrangère non-touristique. L'estimation que l'on obtient dans ce dernier cas est égale à un million environ.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CENSIS (1984) : «Rapporto Emigrazione 1983, Anno XX», n. 16, 15 dic. 1984, Roma.
- GARCIA Y GRIEGO M. (1980) : «El Volumen de la Migracion de Mexicanos no Documentados a los Estados Unidos (Nuevas Hipotesis)», Centro Nacional de Informacion y Estadisticas del Trabajo, Mexico.
- HILL K., ZLOTNIK H. et TRUSSEL J. (1981) : «Demographic Estimation : A manual on Indirect Techniques», National Academy of Sciences, Washington D.C.
- POULAIN M. (1983) : «La migration : concept et méthodes de mesure», in «Migration Internes — Collecte des Données et Méthodes d'Analyse», pag. 7-38, Chaire Quetelet, Département de Démographie, Université Catholique de Louvain.
- ROBINSON J.G. (1980) : «Estimating the approximate size of the illegal alien population in the United States», *Demography*, 17 : 159-176.
- STUDI EMIGRAZIONE n. 71, 1983 e n. 82-83, 1986, Roma, CSER.